Sauvagne, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; Sire, membre de l'Académie des sciences; Villey des Meserets, membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

NOUVELLES DU JOUR

Un grand dîner chez le ministre de France à Bruxelles

Bruxelles, 31 décembre. — M. de Montholon, ministre de France, a offert, ce soir, un grand dîner aux membres de la Légation et aux présidents de diverses sociétés françaises. M. de Montholon a porté un toast à M. Félix Faure, et M. Rolland, président de la Chambre de Commerce française, a bu au Roi des Belges.

Une erreur judiciaire

Riom, 31 décembre. — La chambre des mises en accusation, dans son audience de ce soir, a informé le nonlieu prononcé par le juge d'instruction, au profit de Marie Michel, sur la dénonciation de laquelle un nommé Cauvin a été condamné aux travaux forcés à perpétuité, pour assassinat.

Marie Michel, la condamnation passée en force de chose jugée, revint sur sa dénonciation et déclara qu'elle avait menti en cour d'assises, qu'elle seule était coupable de l'assassinat pour lequel avait été condamné Cauvin. Marie Michel vient d'être renvoyée devant la cour d'assises du Puy-de-Dôme, pour faux témoignage.

Rappelons que Mme Cauvin est morte récemment de chagrin.

Le plan de la Russie dans la question turque

Paris, 31 décembre. — Commentant une information de l'*Indépendance belge* sur la question turque, le *Soleil* de demain s'exprime ainsi :

« Pour parler net, le plan de la Russie serait celui-ci : L'entente franco-russe deviendrait la triple entente franco-russo-allemande, comprenant les trois grandes puissances militaires du contingent européen, et exercerait une action prépondérante, non seulement en Europe, mais en Asie et en Afrique ; elle garantirait à la Turquie l'intégrité de ses possessions, et on reviserait les traités de 1841 et de 1856, de manière à assurer à la Russie le libre passage à travers les détroits et la libre entrée dans la Méditerranée.

» Quant à la France, elle paierait l'amitié de l'Allemagne, au prix de sa renonciation formelle, à toute revendication sur l'Alsace-Lorraine, mais on nous donnerait des compensations sur les bords d'un Congo ou d'un traouady quelconque. »

Nouvelles difficultés au Siam

Paris, 31 décembre. — La *Libre Parole* de demain affirme que des difficultés seraient à craindre au Siam, à cause du refus du ministre des affaires étrangères de Bangkok d'accepter que les japonais protégés par le consul de France, soient jugés conformément au régime de capitulation par le consul selon la loi française.

D'autre part, nous croyons savoir que le général Coronné, commandant supérieur des troupes au Tonkin, aurait fait remplacer, à Chantabourne, la garnison de tirailleurs annamites, par de l'infanterie de marine; de plus, le général Coronné s'est rendu lui-même à Chantabourne, et de là, dit-on, à Bangkok.

Une famille française assassinée en Turquie

Constantinople, 31 décembre. — Un crime a été commis à Otourak, localité située sur la ligne de construction du chemin de fer d'Alaclichir (vilayet de Smyrne et dépendant du caza d'Onchack).

Dans la nuit de jeudi à vendredi quelques individus attaquèrent la maison habitée par M. Bertault, employé à la construction du chemin de fer.

Le domestique de celui-ci, Mehmed, ayant cherché à opposer de la résistance, fut tué d'un coup de feu.

Ce crime commis, les malfaiteurs entrèrent dans la maison et après avoir assassiné M. Bertault, sa femme Elisabeth et sa fille Claire, âgée de 8 ans, ils firent main basse sur tout ce qu'ils trouvèrent.

Un autre enfant, qui se trouvait dans la maison, a pu échapper miraculeusement à cette horrible boucherie.

C'est lui qui a donné à la police les indications grâce auxquelles les assassins ont pu être arrêtés.

Les incidents du Transvaal

Commandes d'armes

Londres, 31 décembre. — La *Pall Mall Gazette*, publie une dépêche de son correspondant de Birmingham, suivant laquelle on signale, chez les armuriers de cette ville, de fortes commandes et de fortes expéditions d'armes, à destination de l'Afrique Australe, et qui sont motivées par les incidents du Transvaal.

Prétoria, 31 décembre (source allemande). — Une bande armée, forte de huit cents hommes, appartenant à la « Charlered Company », société anglaise, a pénétré dans le Transwaal : elle a avec elle six mitrailleuses Maxum et d'autres canons.

La bande se trouve déjà du côté de Reinstenbourg et semble vouloir se diriger vers Johannesburg.

Le président Kruger a immédiatement donné des ordres pour qu'on la repoussât par la force ; il a publié un appel à tous les citoyens, les exhortant à se défendre. Une rencontre à main armée semble inévitable.

Londres, 31 décembre, 10 heures 1/2 soir. — Les graves nouvelles arrivées ce soir du Transvaal ont produit une vive émotion dans les cercles politiques et financiers.

On semble prévoir que la révolte gagnera et que la panique déjà commencée va s'étendre, entraînant les plus graves conséquences pour le Sud africain. Une réunion de banquiers a, dit-on, eu lieu ce soir pour examiner la situation. On prévoit une nouvelle et très forte baisse des valeurs minières.

Berlin, 31 décembre. — M. de Marschall, secrétaire aux Affaires étrangères, accompagné de M. Kayser, directeur au ministère des Colonies, s'est rendu aujourd'hui à Potsdam, pour présenter un rapport verbal à l'Empereur. Cette entrevue se rapportera à la question du Transvaal.

Le gouvernement allemand ne voit pas sans inquiétude les empiètements de ce côté de l'Angleterre, et la presse a pris une attitude nettement favorable aux Boers.

Rencontres sanglantes à Cuba

Madrid, 31 décembre. — Une dépêche officielle de Cuba annonce que les colonnes Valdes et Navarro continuent à poursuivre les bandes d'insurgés, dont la retraite dans la province de Malauzas se confirme. On signale quelques rencontres favorables aux armées espagnoles. Les pertes des rebelles pendant les derniers jours, sont évaluées à 1.600 hommes.

L'impôt nouveau sur les valeurs étrangères

Paris, 31 décembre. — Le Syndic de la Corporation des agents de change vient de lancer une circulaire dans laquelle il explique comment sera perçu le nouvel impôt sur les valeurs étrangères.

Seront soumises au nouveau droit de timbre toutes les valeurs inscrites à la cote officielle sous la rubrique « fonds d'Etats étrangers » ainsi que toutes les actions ou obligations de sociétés étrangères non cotées et n'ayant pas accrédité de représentants responsables en France.

Il en résulte que les actions et obligations étrangères qui figurent à la cote officielle sont exemptes de la nouvelle taxe. En outre, il a été décidé que les dépôts de titres effectués dans une maison de banque ne constituent pas un « usage » de ces titres, le droit de timbre ne sera pas exigible. L'impôt ne serait perçu que si le récépissé de dépôt était négocié ou donné en nantissement.

La remise du drapeau du 200e aux Invalides

Paris, 31 décembre. — La remise solennelle du drapeau du 200e ramené de Madagascar aux Invalides, aura lieu le 4 janvier, à onzes du matin.

Pour rehausser cette solennité, la remise du drapeau au général commandant l'hôtel des Invalides, sera faite en présence de M. le général de division commandant la place de Paris; tous les régiments d'infanterie stationnés à Paris seront représentés à cette cérémonie par leur colonel, accompagné d'un officier monté et par leur drapeau entouré de sa garde. La musique d'un régiment et une compagnie d'infanterie rendront au drapeau les honneurs réglementaires.

Pris et condamnés pour vol

Paris, 31 décembre. — La 9e chambre correctionnelle de la Seine a jugé cet après-midi un ancien notaire de Altkirch (Haut-Rhin) nommé Utzman, et sa fille, lesquels étaient surveillés depuis quelques jours parce qu'on les soupçonnait d'espionnage et qui se firent prendre en flagrant délit de vol dans un grand magasin. Ils ont été l'un et l'autre condamnés à un an de prison.

La réception du jour de l'an à la cour allemande

A propos du cas du baron d'Hammerstein

Berlin, 31 décembre. — Le prince Adolphe de Bavière dont l'abstention depuis de longues années consécutives a défilé à la cour de Berlin, le 1er janvier, était très commentée, apportera demain les félicitations de l'armée bavaroise à l'Empereur.

Le *Lokalanzeiger* assure que l'Empereur a exprimé sa vive satisfaction de l'arrestation du baron de Hammerstein.

La plupart des journaux excusent le stratagème employé pour arrêter Hammerstein.

Le *Vooruwaerts* dit que, même pour arrêter un criminel, il est impossible d'approuver une semblable ruse portant atteinte au prestige de l'Allemagne.

Tremblement de terre en Italie

Rome, 31 décembre. — D'après des dépêches privées, une très forte secousse de tremblement de terre s'est produite le 28 décembre, au village de Cicciano, près de Nola. Il y aurait quelques morts et des blessés.

Le Brésil refuse l'arbitrage dans son conflit avec l'Angleterre

Rio-de-Janeiro, 31 décembre. — Le congrès a terminé ses travaux.

Le ministère des affaires étrangères a exposé au congrès l'impossibilité pour le gouvernement d'accepter l'arbitrage proposé par l'Angleterre au sujet de la Trinidad.

Un mouvement dans le corps diplomatique et consulaire vient d'être signé.

Une mystification

Paris, 31 décembre. — Hier matin, au moment où la bonne de M. Marmottan, député et maire du XVIe arrondissement de Paris, ouvrit la porte de la maison de son maître, qui demeure rue Desbordes-Valmorès, elle aperçut une boîte entourée d'un journal et d'où sortait une mèche de 30 centimètres de long, qui avait été allumée. On déchira l'enveloppe et on vit apparaître une boîte en fer, qui semblait assez longue et fortement serrée par des fils de fer.

La boîte fut envoyée au laboratoire municipal, où on a constaté que ce faux engin ne contenait aucune substance dangereuse.

Un officier indigne

On télégraphie de Perpignan au *Journal* :

» Lorsque arriva, l'autre jour, à Port-Vendres, l'affrété *Amérique*, on apprit qu'un officier se trouvait à bord étroitement surveillé, car il était, disait-on, passible d'une peine disciplinaire de la plus haute gravité.

» En effet, cet officier ne fut débarqué qu'après tous les autres rapatriés dirigés sur les hôpitaux de Perpignan et d'Amélie-les-Bains, et un capitaine fut spécialement envoyé pour le conduire, sous la garde de deux soldats, à la prison militaire de notre ville.

» Malgré l'insistance que mirent les reporters à essayer de découvrir le nom de cet étrange passager et l'accusation précise qui pesait sur lui, les autorités militaires — et nous comprenons fort bien leur réserve — restèrent impénétrables. Le bruit courut seulement qu'il s'agissait d'un capitaine-trésorier, soupçonné d'irrégularités dans la tenue de sa caisse.

» La vérité, — que nous sommes parvenus à connaître en interrogeant un certain nombre de rapatriés, — est beaucoup plus pénible. Le prisonnier, détenu à la citadelle de Perpignan, n'est, en effet, inculpé de rien moins que d'avoir détroussé les soldats morts à Madagascar, et le produit de ses vols se monte à plusieurs milliers de francs.

» Cet individu, dont nous tairons le nom, est Corse et était officier d'administration adjoint de première classe à l'hôpital n° 3, à Suberbieville.

» Il recevait des mains des infirmiers de son hôpital toutes les sommes que ceux-ci trouvaient en la possession des mourants ou des hommes déjà morts (ils étaient nombreux), que ramenaient les convois du corps expéditionnaire, et, au lieu d'inscrire ces sommes au compte des soldats pour être rendues à leurs familles, ils se les appropriait.

» Sa rapacité était telle, qu'il ne s'emparait pas seulement de l'argent, mais dérobait encore les bijoux qui lui étaient remis: on a trouvé en sa possession plusieurs montres en or, volées de la sorte.

» Cet officier indigne ne volait pas pour satisfaire des besoins ou des passions immédiates ; il accumulait de l'argent pour le retrouver plus tard.

» Chaque mois, bien que sa solde ne fût pas supérieure à 300 francs, il trouvait le moyen d'envoyer une somme de plus de 1,000 francs en France ».

Empoisonnée par des jouets

Montauban, 31 décembre. — La jeune enfant de la directrice de l'école laïque vient d'être victime d'un affreux malheur.

Cette fillette, âgée de vingt-huit mois, avait reçu pour cadeau, le jour de la Noël, une bergerie en bois peint.

Après deux jours d'atroces souffrances, le bébé, qui avait porté les jouets à sa bouche, vient de succomber à la suite d'une longue agonie.

Le docteur qui a examiné les déjections de l'enfant a démontré que les joujoux avaient été décorés avec des acides de cuivre et de plomb. Ce qui a occasionné l'empoisonnement.

L'assassinat de Grenoble

Grenoble, 31 décembre. — L'autopsie du cadavre de la veuve Orcel, limonadière, trouvée assassinée, a été faite.

On a relevé sur le crâne douze plaies énormes faites avec un couteau, des tessons de bouteille et une carafe. La mort a été déterminée par une blessure de plus de vingt-deux centimètres, allant du temporal gauche au cou. La veine jugulaire était coupée.

La malheureuse portait autour du cou une serviette à toilette qui avait servi à l'achever.

Le parquet suit plusieurs pistes. Il est à présent établi que le crime n'a pas été commis par un militaire, mais par deux personnes, un homme et une femme probablement, car la veuve tenait dans ses mains crispées des cheveux de femme. Les assassins ont emporté de 7 à 8,000 fr.

L'enlèvement mystérieux des jeunes Abyssins

Berne, 31 décembre. — La présence des jeunes princes abyssins Darghi et Kéhaon, enlevés à Neufchatel par un agent est signalée à Rome.

Un grand dîner chez un condamné à mort

A l'instar de don César de Bazan, un américain condamné à mort pour avoir assassiné une couturière, a donné un grand dîner dans sa prison, à Minucapolis, avant de marcher au gibet. Les invités étaient le médecin et les huit gardiens. Selon les usages des Etats-Unis, le shérif a accédé à la demande du condamné et l'a même autorisé à faire lui-même son menu. Hayward — c'est le nom du condamné — a demandé des huîtres, du poulet, du dindon, un cochon de lait, etc.

Ce repas d'adieux a été fort gai. Après les hurrahs du dessert, Hayward a demandé — nouvelle faveur qui lui a été accordée — l'autorisation de revêtir une tenue de soirée.

C'est dans cet équipage qu'il a été conduit à la potence. Il est mort courageusement, mais son agonie n'a pas duré moins de treize minutes.

Le grisou en Silésie. — Cinquante victimes

Breslau, 31 décembre. — Une grande catastrophe causée par le feu de grisou vient de se produire à la mine Wrangel, à Waldenbourg. Il y a cinquante victimes. On a déjà remonté 21 morts et 12 blessés.

Les forces italiennes en Abyssinie

De nombreux bataillons s'embarquent encore aujourd'hui à Naples, pour l'Abyssinie. Dans quelques jours, le général Baratieri disposera de près de 30.000 hommes.

Toujours la même chose

Un journal fait remarquer qu'au Tonkin, le protectorat paie un traitement annuel de dix mille francs à un pasteur protestant qui réside à Hanoï. Or, il n'y a pas vingt protestants au Tonkin.

Mais il y a au moins une protestante, Mme Rodier, femme du résident supérieur à Hanoï.

Vous vous expliquez maintenant pourquoi l'on se montre si large vis-à-vis du culte prétendu réformé, tandis qu'on est si ridiculement et maladroitement parcimonieux vis-à-vis des missionnaires catholiques, sans lesquels nous ne posséderions ni le Tonkin ni plusieurs autres de nos colonies.

Deux poids et deux mesures

La loi, on le sait, interdit aux conseils municipaux de subventionner les écoles libres. Elle leur permet, ou plutôt ne les empêche pas encore, de distribuer des secours matériels à tous les enfants pauvres de la commune et par conséquent aux élèves des Ecoles libres comme aux autres. Mais quand un conseil municipal, pour les meilleures raisons, croit devoir accorder une modeste allocation à un établissement congréganiste, le préfet, au nom de la loi, a bientôt fait de mettre ordre à cette prodigalité coupable.

Or on compte, d'après un document officiel, une vingtaine d'écoles libres, à Paris, qui reçoivent une subvention de l'édilité. Les Cours commerciaux du *Grand-Orient* de France touchent, par exemple, cinq mille francs annuels. Le gouvernement laisse faire. Il n'annule pas; il ne proteste même point.

C'est que tous les établissements subventionnés sont laïques ou que la plupart ont des directeurs francs-maçons. Alors, vous comprenez pourquoi la terrible loi reste lettre morte.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Souhaits de nouvel an. — MM. les Officiers du Corps des Sapeurs-Pompiers de Roubaix, se sont rendus, en corps et en uniforme, mardi soir, chez Hubert, capitaine commandant la Compagnie, pour lui offrir leurs souhaits, à l'occasion du nouvel an.

Encore les collectivistes et M. Henri Deschamps. — Le parti collectiviste a fait placarder, mardi soir, sur les murs de la ville, l'ordre du jour voté, à la réunion de samedi dernier, contre M. Henri Deschamps.

Dans sa dernière lettre aux journaux, M. Henri Deschamps disait :

« Ces gens-là étaient décidés à tout, car le citoyen Thérin, conseiller municipal, avait pris le soin de s'assurer, avant la réunion, que tous ses amis étaient porteurs de leurs casse-tête. »

M. Thérin, conseiller municipal, nous écrit pour contester les faits : il les déclare inexacts.

Nous lui donnons acte de ses dénégations.

Le règlement du service des eaux. — Le service des eaux des villes de Roubaix et de Tourcoing vient de faire afficher le règlement concernant la distribution des eaux potables. Nous avons déjà publié un résumé de ce règlement.

La vérification des poids et mesures pour 1896. — A partir du 2 janvier, les vérificateurs procéderont à la vérification pour 1896, de tous les poids, mesures, balances et romaines. Les poids, mesures et plateaux de balances, seront poinçonnés de la lettre E.

La vérification sera faite au bureau des poids et mesures, pour les chefs-lieux de circonscription, et au siège des mairies dans toutes les autres communes, sous réserve du droit d'exercice à domicile, en faveur des assujettis qui en auront réclamé le bénéfice auprès du vérificateur au commencement du délai arrêté pour la vérification périodique dans leur commune.

Les assujettis doivent être pourvus de séries complètes des poids et mesures dont ils font usage d'après la nature de leurs opérations, et qui devront être débarrassés de tout corps étranger pouvant en altérer la justesse.

Les poids et mesures employés dans les halles, foires et marchés, dans les étalages mobiles, pour les marchands forains et ambulants, sont soumis à l'exercice des vérificateurs.

Il est interdit aux commerçants, entrepreneurs et industriels, d'employer et de garder en leur possession, des poids, mesures et instruments de pesage qui n'auraient pas été soumis au poinçon de l'année.

Afin de rendre facile et peu coûteux, pour les assujettis, le rajustage de leurs instruments de pesage, les vérificateurs pourront, sur l'autorisation de M. le Préfet, se faire accompagner d'un homme de peine, autorisé à réparer les poids et les balances reconnus défectueux. Toutefois, les assujettis restent complètement libres de choisir tout autre ajusteur, auquel l'administration n'impose aucun tarif.

Voici, pour les cantons de Roubaix, Tourcoing et Lannoy, les époques de la vérification des poids et mesures :

Bureau de Roubaix. — A Roubaix : du 7 janvier au 15 avril, au bureau, et du 15 avril au 15 juin, pour la vérification des balances à domicile.

A Croix, Wattrelos, Wasquehal, Flers, Annappes, Ascq, Forest, Lannoy, Lys-lez-Lannoy, Leers, Hem, Sailly-lez-Lannoy, Toufflers, Willems, Baisieux, Gruson, Chéreng, Anstaing, Tressin : du 15 juin au 15 août.

Bureau de Tourcoing. — A Tourcoing : Du 2 janvier au 15 mai.

A Marcq-en-Barœul, Bondues, Mouvaux, Halluin, Bousbecques, Roncq, Neuville-en-Ferrain et Linselles : du 26 mai au 9 juillet.

Le « Bouchée de Pain » et le « Refuge de Nuit ». — Dans la journée de mardi, l'œuvre de la *Bouchée de Pain* a distribué 505 soupes et portions de pain aux grandes personnes et 2045 soupes ont été distribuées aux enfants. Au *Refuge de Nuit*, 29 lits ont été occupés.

L'Œuvre de la Bouchée de Pain. — *Belle étrenne !* — On nous prie d'insérer la note suivante :

« Le bon exemple est suivi. Un anonyme adresse au trésorier 500 fr. pour étrennes des enfants à distribuer un peu en jouets et surtout en choses utiles. (Il sera fait à la lettre suivant son desir).

» M. E. Boulenger, président du Cercle de l'industrie, l'un des fidèles protecteurs de l'œuvre, a fait don de 200 fr.

» Au nom des malheureux secourus et au sien le comité adresse à ces cœurs généreux, connus et inconnus ses plus sincères remerciements avec les souhaits de tout le bonheur réservé à ceux qui n'oublient pas que l'humanité est une grande famille où tous doivent s'entr'aider. »

Un accident rue Pierre Motte. — Un marchand de charbon, Pierre Delbecque, dont la voiture stationnait mardi matin, vis-à-vis de la carrosserie de M. Van den Hende, rue Pierre Motte, voulut remonter sur sa voiture mais il glissa sur le marche-pied, au moment où le cheval partait, et tomba sur le pavé; une des roues lui est passé sur le pied droit qui a été écrasé. Après avoir reçu quelques soins dans une maison voisine, le blessé a été reconduit chez lui dans sa voiture.

Arrestation d'un expulsé. — Dans l'après-midi de mardi, l'agent de sûreté Gautier, a procédé, rue de la Halle, à l'arrestation de Louis Lepers, âgé de 29 ans, chauffeur, demeurant à Tournai, inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion.

Lepers a été écroué au dépôt du troisième arrondissement.

ŒUFS FRAIS, 13 Rue du Bois.

Une enquête. — Une enquête est ouverte sur la demande d'autorisation déposée par M. Nyckees, propriétaire au quai de Wattrelos, pour construire un mur de clôture de 25 de longueur sur la rive droite du cours d'eau dit « le Trichon » dans le but de clore la propriété qu'il possède entre le quai de Wattrelos et le ruisseau du Trichon.

Pendant quinze jours, du 2 au 18 janvier 1896, les pièces relatives à cette demande, seront déposées au Secrétariat de la mairie de Roubaix avec un registre destiné à recevoir les observations des parties intéressées.

LANNOY. — Une fête du travail à l'établissement Boutemy. — Le jubilé de M. François Madrieux. — Récompenses à soixante ouvriers. — Mardi soir, MM. Boutemy frères ont voulu, dans une fête intime, récompenser et honorer les employés et les ouvriers qui ont accompli, dans leur établissement, une période de vingt années de service.

Ils ont réuni dans une salle du peignage, magnifiquement décorée et éclairée à l'électricité, deux cents convives, parmi lesquels les familles de MM. Boutemy; MM. François Madrieux, directeur du peignage, Verdier et Marcilly, conseillers municipaux de Lannoy; Despreis, adjoint au maire de Lys; Lemaire, médecin à Willem, Chapelle, directeur de l'usine de Wervicq; Limpens, directeur de l'usine de Linselles; Franchomme et Castelain, fabricants de lin; Dauphy, Louis Truffaux, Vandenberlck, cent soixante-dix employés et ouvriers et leurs femmes.

On remarquait au fond de la salle, placés au-dessous d'un écusson sur lequel étaient inscrits ces mots : « Honneur au travail », les portraits de M. et de Mme Boutemy père, fondateurs de la maison.

A six heures et demie, MM. Boutemy et leurs familles sont arrivées à la fabrique, accompagnés de M. François Madrieux ; sous le grand hall d'entrée, les ouvriers les attendaient. Leur arrivée a été saluée des cris enthousiastes : Vive Boutemy ! Vive Madrieux !

Une foule de curieux stationnaient devant la porte de la rue. Les convives se sont rendus ensuite dans la salle où a eu lieu le banquet.

Avant le repas, M. Jules Boutemy a prononcé les paroles suivantes :

« Mesdames, Messieurs,

» La fête que nous célébrons aujourd'hui a pour but de remercier François Madrieux, qui est chez nous depuis 50 ans

» C'est au nom de notre père, qui malheureusement n'est plus, et au nom de la maison Boutemy frères, que je viens rendre hommage aux bons services de François.

» Entré chez nous en 1845, quoique bien jeune encore, il acquit, par son intelligence et son travail, les connaissances et la pratique qui lui ont valu l'emploi qu'il occupe, et qu'il occupera, j'espère, longtemps encore; c'est notre vœu le plus sincère.

» Tous, nous avons passé par son école, car c'est lui qui nous a donné les premiers principes de peignage qui sont l'âme de la filature. Vous tous, qui êtes réunis aujourd'hui et qui faites partie de la maison depuis vingt-cinq ans et plus, nous vous remercions de tout cœur et nous sommes heureux de vous témoigner notre reconnaissance en vous offrant une médaille en souvenir des bons services que vous avez rendus à notre maison.

» François, permettez-nous de vous offrir ce bronze, qui vous rappellera votre jubilé. »

M. Jules Boutemy a alors embrassé M. Madrieux, au milieu des applaudissements de l'assistance; puis le directeur, vivement ému, a remercié ses patrons.

Comme souvenir de son jubilé, il lui a été offert par MM. Boutemy une médaille en vermeil grand module et une magnifique garniture de cheminée; les ouvriers peigneurs lui donné une lampe décorative et M. Nys leur contre-maître a fait le vœu de conserver longtemps encore leur cher directeur. Un bouquet aux couleurs nationales lui a été présenté par les surveillants du peignage. M. Madrieux a remercié tous ceux qui lui donnaient ces marques de sympathie.

M. Jules Boutemy a distribué une médaille de vermeil, petit module, à chacun des ouvriers qui comptent vingt-cinq années de service :

Ce sont : MM. Léonce Delsalle, Wanin Edouard, Nys Jules, Nys Alphonse, Verniere Jules, Castel Henri, Demouliez Isaie, Wanin François, Duquenne J.-Bte, Constant Augustin, Bray Emile, Vandenberghe François, Dumoulin Louis, Blin Désiré.

Delplanque Emile, Parsy Jules, Blin Auguste, Debène Emile, Vandevyvère Charles, Guilbert Joseph, Debosschère Frédéric, Déroubaix Octavie, Feutry Léon, Florent Julienne, Constant Florentin, Lepers Hyppolite, Delespaul Joseph, Dherive Louis, Lequin Sophie, Feutry Désiré.

Wanin Joseph, Debosschère Médard, Dumortier J.-B., Herman Louis, Neyrinck Charles, Lefebvre Jules, Grimonpont Léonie, Lienard Alphonse, Debarge Henri, Fournier Louis, Vérandt Jules, Delescaux Isidore, Combrand J.-B.

Devos Séraphin, Duquenne Henri, Lefebvre J.-B., Dumoulin Palmyre, Debevre Adolphe, Duquenne Camille, Houze Elise, Fruchard Auguste, Dumoulin Isaie, Grimm Arthur, Mulier Clodomir, Constant Désiré, Doutreluigue Cyrille, Wanin Félix, Ferdinand Lepers.

Le banquet a commencé ensuite et a été des plus animés. Au dessert M. Jules Boutemy a de nouveau pris la parole s'adressant aux ouvriers :

« Mes chers amis, a-t-il dit, en remettant à tous une médaille d'honneur, fruit de votre travail pendant plus d'un quart de siècle, nous avons voulu rester fidèles à la mémoire de notre père et de notre mère. Eux aussi, attendaient avec une joie légitime le jour, où l'un de vous aurait atteint la cinquantième année dans leur établissement, pour lui remettre officiellement la récompense qu'il avait méritée.

» Hélas! la Providence en a décidé autrement, et c'est à nous qu'incombe aujourd'hui cette mission, qu'ils auraient tant désiré remplir eux-mêmes.

» Au nom de nos regrettés parents et au nôtre, nous vous remercions du dévouement que vous avez toujours eu pour notre maison.

» Que ceux qui pourraient s'égarer par des promesses irréalisables, comprennent enfin qu'il doit exister un lien de solidarité entre patrons et ouvriers. Que le souvenir de cette fête reste éternellement gravé dans nos cœurs.

» Servez d'exemple à la génération future et soyez persuadés qu'un continuant à nous accorder votre concours dévoué vous serez l'objet de notre bienveillante sollicitude. « Je lève mon verre à notre fidèle et zélé serviteur François Madrieux, et a vous tous mes chers amis.

Ce discours a été vivement applaudi et un vivat a été chanté à M. Madrieux.

Une scène qui a vivement impressionné les assistants a été celle où Mlle Marie Boutemy, âgée de huit ans, a félicité, en un compliment bien tourné, celui qu'elle a appelé, dans son langage d'enfant le « fidèle et bon Madrieux ».

M. Dauphy, un des principaux employés de la maison, s'est fait l'interprète de tous pour remercier MM. Boutemy de cette pensée généreuse d'avoir organisé cette « fête du travail ». Une manifestation comme celle-ci, déclare M. Dauphy, montre bien que le patron et l'ouvrier peuvent parfaitement n'être pas ennemis.

« Continuons à être assidus au travail et inspirons-nous de l'exemple de M. Madrieux dont on nous a retracé la carrière laborieuse et honorable. Souvenons-nous aussi du fondateur de cette maison : M. Boutemy père, et buvons à la prospérité de cette belle famille réunie ici. »

Un vivat chaleureux est alors chanté en son honneur.

MM. Wattecamps et Debarge ont ensuite diverti l'assistance et la fête prenait fin à onze heures et demie, après que M. Boutemy Louis, maire de Lys, eût souhaité la bonne année à tous les convives.

Baisieux. — *Incendie d'une meule.* — Pendant la nuit de lundi à mardi, vers trois heures du matin, un incendie s'est déclaré dans une meule de paille, appartenant à Mme veuve Masse, au hameau du Moulinet.

Les ouvriers se rendant à leur travail ont aperçu les flammes; ils ont donné l'alarme et on a pu préserver la ferme qui aurait pu être détruite, car la meule en flammes n'était distante que de quatre à cinq mètres. Les dégâts s'élèvent à mille francs et sont couverts par une assurance.

La cause du sinistre est attribuée à la malveillance.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REPOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS

Le bureau des postes et télégraphes est dès à présent installé définitivement rue Carnot. La nouvelle installation est agencée de façon à rendre le service plus facile. Quant à la situation au centre de la commune, elle est des mieux choisies et répond parfaitement aux besoins du public.

Cimetière. — *Un arrêté municipal.* — M. le Maire de Wattrelos a pris et fait afficher mardi l'arrêté suivant :

« Nous, Maire de la ville de Wattrelos ; vu la loi du 5 avril 1884; vu notre arrêté en date du 30 novembre 1895 concernant la fermeture de l'ancien cimetière et l'ouverture du nouveau ;

» Considérant que, par suite de la mauvaise saison, les travaux d'appropriation ne permettent pas d'inhumer dès à présent dans le nouveau cimetière ;

» Arrêtons : Article 1er. — L'arrêté du 30 novembre 1895 est momentanément suspendu.

» Article 2. — Les inhumations se feront comme par le passé et jusqu'à nouvel ordre, dans l'ancien cimetière.

» Article 3. — M. le commissaire de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

» Fait à Wattrelos, le 31 décembre 1895.

» Le Maire, H. POLLET. »

Le dégel et les pluies ont, en effet, eu pour conséquence imprévue de contrarier les travaux de terrassement et de drainage, ce qui a amené le retard dans l'inauguration du nouveau champ des morts. L'arrêté ci-dessus relaté est donc basé sur des raisons de haute convenance.

Il n'aurait pas été décent en effet d'inhumer dans un terrain non encore disposé à cet effet. Le respect dû aux morts commandait la mesure prise dans cette circonstance.

Le retard ne sera d'ailleurs pas long pour peu que le temps soit propice, les travaux seront rapidement terminés, c'est une question de jours.

ENTREPRISE GENERALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART

FABRICATION SUPÉRIEURE

MOREL-GOYEZ tapissier décorateur,

LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE

33805—37901

TOURCOING

M. Hazebrouck, maire de Tourcoing, nommé officier de la Légion d'honneur. — L'*Officiel* d'aujourd'hui nous apporte la nomination de M. Victor Hazebrouck, maire de Tourcoing, au grade d'officier de la Légion d'honneur.

Tous les habitants de Tourcoing ne pourront qu'applaudir à cette nouvelle distinction, dont le premier magistrat de cette ville vient d'être l'objet.

Depuis 1881 que M. Hazebrouck se trouve à la tête de la municipalité tourquenoise, il s'est toujours montré éclairé et consciencieux. Malgré son grand âge, il s'occupe encore actuellement des intérêts de la ville avec un dévouement admirable.

Ce sont ces longs services que le gouvernement de la République récompense aujourd'hui.

Nous nous joignons très volontiers aux félicitations que recevra le nouvel officier de la Légion d'honneur.

Quelques chiffres du bilan de l'année 1895. — Sous le double rapport des naissances et des décès l'année qui vient de finir ne présente pas une bien grande différence avec 1894.

Il y a eu, en effet, en 1895, 2238 naissances; et l'année précédente, 2254; différence en moins, 16.

Décès en 1895 : 1640; en 1894 1572; soit 68 de plus pour 1895.

Les mariages n'ont guère varié non plus; il en a été célébré, à la Mairie, dans le courant de 1895, 567.

Le plus grand écart porte sur les divorces; le chiffre ordinaire, qui s'était maintenu depuis 1884 à 4, 5 au plus est plus que doublé. Les trois derniers sont tout récents, c'est dans le mois de décembre que, la séparation définitive, au point de vue civil, a été prononcée pour ceux-là.

Il a été fait, au bureau de la population, pendant l'année 1895, 1828 nouvelles déclarations de résidence; le total de ces déclarations faites en exécution du décret du 5 octobre 1888, et de la loi du 8 août 1893, est près d'atteindre le chiffre de 17,000. On sait qu'il n'y a que les personnes exerçant en France un commerce ou une industrie, qui sont assujetties à cette formalité.

Le Tribunal de simple police a tenu 26 audiences, comprenant 1276 affaires. Presque toutes se sont terminées par des condamnations ; il n'y a eu qu'une vingtaine d'acquittements ou relaxations.

Il a été appliqué 177 peines d'emprisonnements. Le chiffre total des amendes, 6815 fr., est en notable progression ; mais la différence en plus s'explique tout naturellement, par l'application de la loi du 2 novembre 1892, sur le travail des enfants, des femmes et des filles mineures dans les manufactures ; il y a eu de ce chef, de très nombreuses amendes de 5 fr.

Bibliothèques. — La bibliothèque communale sera fermée du 1er au 6 janvier.

La bibliothèque populaire du prêt des livres ne sera pas ouverte jeudi prochain 2 janvier.

Un fils qui bat sa mère. — Cet indigne fils est à peine âgé de 19 ans; il se nomme Pierre Delecroix, et demeure rue de Wasquehal, au Blanc-Seau.

Ce Delecroix, qui exerce la profession de menuisier, est allé lundi après-midi, trouver une brocanteuse de Roubaix, lui dit qu'il était orphelin, qu'il s'était engagé et devait partir le lendemain de la nouvelle année, il désirait vendre son mobilier. On convint du prix et il fut entendu que l'enlèvement aurait lieu mardi dans la matinée, à une heure où le jeune homme savait que sa mère ne serait pas à la maison.

La marchande arriva avec une voiture et quatre hommes; et on commença aussitôt le déménagement. Les voisins, qui savaient de quoi était capable ce mauvais fils, firent avertir la mère qui travaillait en journée. La malheureuse femme accourut, son fils furieux se rua aussitôt sur elle et en proférant les plus grossières injures, lui porta deux coups de poing en pleine poitrine, et la mordit profondément à la main gauche.

On prévint le garde Delnatte qui n'arriva qu'après avoir entendu des insultes de toutes sortes, à l'adresse de la police, à s'en rendre maître, il lui fut en outre opposé la plus vive résistance, quand il lui mit les menottes pour le conduire au poste.

En partant l'énergumène menaça sa mère de lui faire son affaire, quand il reviendrait de prison.

Analyses de beurre. — Nous avons annoncé, il y a quelques jours, que des échantillons de beurre avaient été prélevés, à la Halle et chez différents marchands de la ville.

Le tout a été aussitôt soumis, à l'examen de M. Dubois, professeur de chimie au Lycée, et Directeur du Laboratoire municipal de Tourcoing. Nous avons la satisfaction de dire que tous les échantillons ont été reconnus parfaitement purs, sans aucun mélange ; l'un d'eux était même du beurre exceptionnellement frais, *du jour*, peut être.

Une série d'accidents. — Une jeune fille de 13 ans 1/2, Pauline Dhaze, qui conduit un métier à buzette à la fabrique de M. Geiger, rue Winoc-Choquel, a eu l'ongle du pouce droit arraché par les rouleaux. Incapacité de travail de quinze jours.

— Arthur Coupé, âgé de 14 ans 1/2, « rebrousseur » à la fabrique de bonneterie de MM. Jules Desurmont et fils, rue de Bradford, a eu la première phalange du pouce droit broyée et presque arrachée en voulant enlever une faille à l'arbre de transmission. Il a fallu pratiquer l'amputation. La guérison demandera un mois au moins.

Enfin un aide mécanicien, Georges Quivron, âgé de 15 ans, demeurant rue de la Cloche, a fait une chute si malheureuse qu'il s'est assez sérieusement blessé à l'œil droit.

Il en est résulté une plaie profonde près de l'orbite avec écrasement des os. Cependant on espère p